

Ecully, le 6 janvier 2022

## Information sur le contrat de liquidité

### **BILAN SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE SEB S.A. CONTRACTE AVEC ROTHSCHILD MARTIN MAUREL – 31 DECEMBRE 2021**

À compter du 1 juillet 2021 et pour une période d'un an renouvelable automatiquement, SEB SA a confié à ROTHSCHILD MARTIN MAUREL la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme aux dispositions du cadre juridique en vigueur, en particulier du règlement (UE) n° 596. / 2014 du Parlement européen et du Conseil européen du 16 avril 2014, du Règlement délégué (UE) 2016/908 de la Commission du 26 février 2016, des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, de la décision n° 2018-01 de l'Autorité des marchés financiers du 2 juillet 2018 (la « Décision de l'AMF ») et des textes qui y sont visés.

Au titre du contrat de liquidité confié par SEB SA à ROTHSCHILD MARTIN MAUREL, à la date du 31/12/2021, les ressources suivantes figuraient au compte de liquidité dédié :

- 0 titre
- 1 994 845 €

Il est rappelé qu'au 1<sup>er</sup> juillet 2021, les ressources suivantes figuraient au compte de liquidité dédié:

- 0 titre
- 2 000 000 €

Sur la période du 01/07/2021 au 31/12/2021 ont été exécutées :

- 675 Transactions à l'achat
- 761 Transactions à la vente

Sur cette même période, les volumes échangés ont représenté :

- 22 465 titres et 3 072 902.20 euros à l'achat
- 22 465 titres et 3 067 854.00 euros à la vente